

Marloie, le 3 juillet 2019



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR Rochefort, le 2 juillet 2019

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente), Yvon HERMAN (Vice-Président), Arthur ZABUS, Albert MANIQUET, Thierry LAVIS, Françoise LEBEAU, Joseph BRISBOIS, Gwenaël DELAITE, Marie-Rose DIEUDONNÉ, Jean-Luc FIVET, Etienne GRIFFE, Alain HENRARD, Jean-Paul MARSIGNY, Yves BAUDHUIN, Françoise LOOP, Catherine JASPART, Annick LOUIS, Louis MELIGNON et Noëlla JACQUES, membres de la CLDR ;
- Isabelle HALIN, agent relais à l'administration communale ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :

- Julien DEFAUX, Bernard CONVIÉ, Eric JEANBAPTISTE, Françoise GUYOT, Nicole MARTIN et Roxanne VERDEUR, membres de la CLDR.

Les participants sont accueillis à l'Hôtel de Ville de Rochefort, dans la salle du Conseil.

1. ACCUEIL PAR LA PRÉSIDENTE DE LA CLDR

Madame Julie Mommaerts-Herman est Conseillère communale et a été désignée Présidente de la CLDR.

Elle se présente et argue de son profond ancrage au sein de la commune, de son attachement à Rochefort et à la ruralité. Originnaire de Lessive, elle habite aujourd'hui Ave-et-Auffe avec son époux, agriculteur, et leurs enfants. Elle rappelle bien sa disponibilité et invite tout qui le souhaite à l'interpeler (ses coordonnées sont disponibles notamment sur le site de la Ville de Rochefort).

2. INSTALLATION DE LA NOUVELLE CLDR

Marie Goovaerts prend ensuite la parole pour commencer par annoncer une bonne nouvelle : **le Gouvernement Wallon a approuvé le PCDR de Rochefort pour une période de 10 ans !**

Une présentation de la Fondation Rurale de Wallonie est faite afin que chacun puisse en comprendre le rôle effectif. Il est donc rappelé que la FRW est un organisme privé en charge de missions de service public confiées par la Région Wallonne. Une de ces missions est d'accompagner les communes en ODR. Les autres missions sont listées sans en faire le détail. L'accompagnement de la FRW concerne environ 120 communes wallonnes.

Le principe fondamental d'une opération de développement rural (ODR) est « *d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement* ».

Afin de répondre à ce principe et d'atteindre les objectifs fixés via le programme de développement, une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est constituée. La CLDR est un **organe consultatif officiel** et **représentatif** de la population. A ce titre, elle vise à remplir trois rôles :

- Représenter la population (chaque village, tranche d'âge, association, ...)
- Informer la population ;
- Donner des avis aux décideurs.

Il s'agit bien d'un outil de participation démocratique aux prises de décisions. Le rôle de relais des membres de la CLDR est donc très important.

Un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) a été établi afin d'assurer certaines règles de fonctionnement de la CLDR. Il s'agit d'un document officiel. Isabelle Halin, agent-relais au niveau communal, peut communiquer ce document à la demande, mais en principe chaque membre en dispose déjà.

Ce ROI implique des principes tels que la participation aux réunions de CLDR, s'excuser en cas d'absence, croire en la participation, s'exprimer de manière constructive, veiller à l'intérêt collectif, assurer son rôle de relais de et vers la population...

Enfin, le ROI stipule également que si membres suppléants et effectifs sont conviés à chaque réunion, seuls les membres effectifs ont droit de vote. Les membres suppléants ont le droit de vote uniquement si le membre effectif auquel ils sont rattachés est absent.

Corolaire de tout ceci, la communication est prépondérante. Au sein de la CLDR d'abord puisque les membres reçoivent les invitations et les compte-rendu des réunions mais aussi vers la population puisqu'il s'agit d'assurer ce rôle essentiel de relais.

Un tour de table est ensuite réalisé afin de faire plus ample connaissance avec les membres présents. Certains membres en sont à leur troisième ODR alors que pour d'autres, l'intégration de la CLDR est une nouveauté.

La FRW se tient à la disposition de chacun pour préciser certains points, répondre aux questions...

3. DEMANDE DE CONVENTIONS

3.1. Flash-back sur l'élaboration du PCDR

La nouvelle opération de développement rural de Rochefort a commencé au premier semestre 2016 avec des visites de terrain, des interviews de personnes ressources, une présentation au Conseil communal et à l'ancienne CLDR... De son côté, le bureau Aménagement, auteur du PCDR, a entamé la rédaction de la partie 1 du PCDR, l'analyse socio-économique du territoire.

Le volet participatif a débuté en septembre 2016 avec l'organisation de 10 réunions d'information-consultation dans les villages (de septembre à décembre). Une rencontre de synthèse des consultations s'est tenue au Centre culturel le 15 décembre et a rassemblé une centaine de personnes.

La CLDR a été officiellement constituée début 2017 et s'est réunie à 14 reprises entre février 2017 et juin 2018, pour au final approuver le nouveau PCDR.

Le nouveau PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est composé de 6 parties :

- Partie 1 : carte d'identité = analyse socio-économique
- Partie 2 : participation citoyenne
- Partie 3 : diagnostic partagé
- Partie 4 : stratégie de développement
- Partie 5 : fiches-projets
- Partie 6 : tableau récapitulatif des projets

Tout le dossier est disponible sur le site www.rochefort-odr.info. A l'exception de la partie 2 rédigée par la FRW, tous les autres chapitres sont l'œuvre de l'auteur de PCDR, le bureau Aménagement.

La stratégie de développement est basée sur 4 défis et chaque défi est précisé par des objectifs de développement.

De plus, un enjeu transversal « smart » (Rochefort 2.0) vise le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les différents projets.

Pour atteindre cette stratégie, la CLDR a retenu 34 fiches projets, réparties en 3 lots.

Voici les 4 défis et quelques exemples de projets qui vont contribuer à leur concrétisation :

- Renforcer la politique de développement de l'emploi, particulièrement sur base des spécificités du territoire (exemples de projets : atelier rural, politique pour éviter la pénurie de médecins, plateau de la gare, meilleure adéquation entre les formations et le contexte économique local...)
- Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs (exemples de projets : logements tremplins à Laloux, aménagement des entrées de villages, réseau de voies lentes, place d'Havrenne...)
- Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel (exemples de projets : mise en place d'un PCDN et nombreuses actions, valorisation des plans d'eau et du patrimoine, coopérative pour la production d'énergie renouvelable...)
- Renforcer les initiatives et les liens entre générations (exemples de projets : nouveaux services à domicile pour les aînés, lieux de rencontre, maison de village d'Havrenne...)

3.2. Demande de conventions

L'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises.

Il n'est pas possible, techniquement et financièrement, de lancer tous les projets à la fois. Différents critères sont à prendre en compte pour faire un choix judicieux :

- Éligibilité et subsides
- Faisabilité « immédiate » (statut de propriété, coût, maîtrise communale du projet...)
- Intérêt collectif
- Plus-value et apport au regard de la stratégie
- Précisions du projet

La FRW a réalisé un tableau de synthèse avec le lot 1, dont plusieurs projets peuvent bénéficier de subventions du développement rural.

Lors de sa réunion de juin 2018, la CLDR a retenu comme projet prioritaire pour une demande de convention « l'aménagement des entrées de village et la sécurisation des traversées » (budget estimé à 181.500 € avec une intervention à 60% du développement rural). Cette partie du projet vise uniquement les voiries communales.

En juillet 2018, après avoir approuvé le PCDR, le Conseil communal a confirmé le choix de la CLDR mais a aussi décidé d'ajouter deux autres demandes de conventions :

- La création d'un atelier rural à Préhyr (budget estimé à 704.825 € avec une intervention du développement rural de 80% jusque 500.000 € et 50% au-delà). Le projet concerne l'ancienne école de Préhyr, mais juste le bâtiment qui abritait le réfectoire (l'autre bâtiment vient d'être aménagé en maison des associations).
- La création de logements tremplins à Laloux (budget estimé à 411.015 € avec une intervention à 80% du développement rural). Ce presbytère appartient à la commune et est inoccupé, mais il manque encore la décision de l'Evêché de le désaffecter.

La FRW rappelle le contenu de ces différents projets et invite les participants à faire part de leurs remarques sur ces choix :

- Quelle est la définition d'un atelier rural ? C'est un bâtiment polyvalent à vocation économique, destiné à accueillir une ou plusieurs entreprises. Il est géré par la commune (durée de location, montant, conditions...).
- L'atelier rural ne devrait-il pas être localisé dans le zoning ? Il y a d'autres structures dans le zoning, notamment des halls relais (gérés par l'intercommunale, le BEPN), qui peuvent accueillir des entreprises de taille moyenne. À Préhyr, le bâtiment ne permettra pas d'installer des machines encombrantes, ce qui impliquera un type d'activité en adéquation avec le caractère résidentiel du site (vente et/ou transformation de produits locaux...). A titre d'exemple, à Baillonville (Somme-Leuze), un atelier rural est occupé par un salon de coiffure.
- Quel est le principe des logements tremplins ? Il s'agit de proposer des logements locatifs à de jeunes couples, pour une durée limitée, et de leur ristourner une partie des loyers s'ils s'installent dans la commune.
- Quelle est la différence entre des logements tremplins et des logements sociaux ? Dans les deux cas, il s'agit de logements publics. Mais, les logements sociaux sont gérés par une société de logements de service public (Ardenne et Lesse...) et l'attribution des logements se fait sur base de critères fixés par la Région (points en fonction des revenus, de la situation familiale, de l'état du logement actuel...). Les logements tremplins sont gérés par la commune selon ses propres critères (éventuellement sur proposition de la CLDR).

En conclusion, la CLDR approuve la mise en œuvre des 3 conventions citées ci-dessus.

Prochaines étapes :

- La commune va organiser une réunion avec l'administration régionale pour négocier les 3 conventions, qui devront être approuvées par le Conseil communal.
- Les services communaux vont rédiger des cahiers des charges pour pouvoir désigner des auteurs de projets (architectes, bureaux d'études...)
- Les avant-projets seront présentés à la CLDR... mais dans plusieurs mois.

4. RÉFLEXIONS SUR LES ACTIONS À MENER PAR LA CLDR

La mise en œuvre des 3 conventions va nécessiter un travail administratif conséquent... et donc du temps. Les premiers plans ne seront pas disponibles avant plusieurs mois.

Néanmoins, en parallèle, la CLDR peut s'attaquer à la mise en œuvre d'autres projets, qui nécessitent surtout des bonnes volontés, des idées, de la coordination...

Trois projets du lot 1 correspondent bien à cette approche :

- Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature : personne ne sait quand le Ministre ou futur Ministre lancera un nouvel appel à projets, mais il est déjà possible de rassembler les forces vives et de préparer le dossier de candidature. Il faut également intégrer le GRE (Groupe de Réflexion sur l'Environnement).
- Mise en place d'une politique pour éviter la pénurie de médecins dans la commune : la première étape est d'analyser la situation (pour les généralistes, les dentistes...), puis il faudra estimer s'il est urgent de mener certaines actions (sachant qu'il faut absolument anticiper une éventuelle pénurie...).
- Mise en valeur touristique du « petit » ou/et « grand » patrimoine de toute la commune de Rochefort : dans le cadre de l'opération de développement rural précédente, un important travail avait été fait, mais pas vraiment valorisé ce qui a démotivé certaines personnes. En fonction des souhaits de la CLDR et de la commune, les actions pourraient concerner le fait de compléter l'inventaire, la préparation de dossiers de subventionnement (petit patrimoine populaire wallon), la valorisation (site internet, brochure, visite...).

Les participants sont invités à faire part de leurs souhaits de thèmes à aborder. Les 3 thèmes sont retenus suite à un vote à main levée (12 voix pour le premier thème, 4 pour le deuxième et 12 pour le troisième).

Au niveau de la méthode de travail, la FRW propose de consacrer la prochaine réunion (en septembre ou octobre) à ces trois thèmes. Il s'agira de préciser les informations à collecter, de lister les acteurs à rassembler, de déterminer les actions à mener... et idéalement d'établir un calendrier. Sachant que l'on ne part pas d'une page vierge, un inventaire des actions déjà réalisées et des partenaires potentiels sera dressé.

En fonction du contenu des projets et des souhaits des participants, les différents sujets pourront être traités en réunion plénière ou dans des groupes de travail autonomes.

Les autres projets ne sont pas perdus ! La CLDR pourra s'en occuper plus tard et la commune continue ses actions à différents niveaux.

5. DIVERS

* La minute d'info locale

Les participants sont invités à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- Brocante à Rochefort dimanche 7 juillet ;
- Kermesse à Lessive les 6 et 7 juillet (notamment tournoi de pétanque le samedi) ;
- Fête de la Bière à Buissonville les 6 et 7 juillet ;
- Le 14 juillet, brocante à Havrenne et à Rochefort ;
- Le 20 juillet, marché fermier à Wavreille ;
- Le 21 juillet, brocante à Ave-et-Auffe ;
- Le 1^{er} dimanche d'août, brocante à Eprave ;
- Le 15 août, brocante à Wavreille ;
- Le 17 août, brocante à Lessive ;
- Tous les mercredis de l'été, Sérénades au Square de l'Amicale à Rochefort ;
- ...

A Lavaux-Sainte-Anne, un Comité des Jeunes vient de se reformer. Il mènera sa première activité le week-end des 27 et 28 juillet avec notamment un « Tour de la tarte » le 28.

* Nouveau site internet <https://territoires.frw.be/>

La FRW (ATePa - Assistance Territoire et Patrimoine) vient de mettre en ligne un nouveau site sur le territoire rural. Au travers de 3 thématiques (le cadre de vie, le patrimoine rural et les espaces publics), la FRW vous propose :

- des outils pour s'informer, analyser, conseiller et agir ;
- des astuces concrètes et pratiques pour mieux comprendre les différentes thématiques ;
- des bonnes pratiques qui, par leur pertinence et leur qualité, participent à la sauvegarde et la valorisation du cadre de vie, du patrimoine rural et des espaces publics.

Ce nouveau site, qui sera complété et actualisé au fil du temps, a pu être réalisé grâce au soutien de la Wallonie et de l'Agence wallonne du Patrimoine.

La FRW a également sorti un guide « Espaces publics en milieu rural – guide unique pour des aménagements spécifiques ». A cette occasion, la FRW lance la Quinzaine des Territoires Ruraux. Fin septembre et début octobre, chaque équipe organise une conférence de présentation du guide, suivie d'une mise en pratique dans un espace public. L'équipe Ardenne-Famenne proposera cet événement le lundi 7 octobre vers 17h30 à Ny (Hotton); les membres de la CLDR recevront une invitation prochainement.

Pour fêter cette première réunion de CLDR recomposée, la commune offre le verre de l'amitié à tous les participants.

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement